



COMMUNE de SAINT-DENIS D'OLÉRON
(Charente-Maritime)

ARRÊTÉ N°D-123/2018

**Modifiant l'arrêté municipal n° D-126/2016 en date du 6 octobre 2016
nommant les membres du Conseil Portuaire**

Le Maire de la Commune de SAINT-DENIS d'OLÉRON,

VU le Code des Transports et notamment ses articles :

- R5314-24 relatif à la durée du mandat des membres des Conseils portuaires,
- R5314-17 et suivants relatif à la composition des Conseils portuaires et au mode de nomination de leurs membres,

VU l'arrêté municipal n° D-126/2016, en date du 6 octobre 2016, nommant les membres du Conseil Portuaire,

VU la démission de Monsieur Jean-Jacques MÉRIAUD représentant de l'Association des Pêcheurs d'Antioche, membre titulaire des associations sportives et touristiques,

VU la lettre de Monsieur Dominique PEYRACHE, Président de l'Association des Pêcheurs d'Antioche, en date du 25 août 2018, soumettant sa candidature,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter cette candidature,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1 est modifié de la façon suivante :

Monsieur Dominique PEYRACHE, Président de l'Association des Pêcheurs d'Antioche – Esplanade du Port – 17650 SAINT-DENIS D'OLÉRON, est nommé membre titulaire des associations sportives et touristiques du Conseil Portuaire, en remplacement de Monsieur Jean-Jacques MÉRIAUD, et ce jusqu'au prochain renouvellement des membres du Conseil Portuaire en 2021 ;

Article 2 : Le Maire est chargé de la notification et de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Charente-Maritime,
- Aux intéressés.

Fait à Saint-Denis d'Oléron, le 4 octobre 2018



Le Maire,

Jean-Michel MASSÉ